Mairie de Châtillon - Service Education <diffusion@espace-citoyens.net>
Jeu 21/01/2021 17:23
Objet : Caisse des écoles

Chères familles, Chers parents,

La Ville a lancé début janvier une large campagne d'adhésion à la Caisse des écoles de Chatillon par le biais du bulletin d'adhésion en pièce jointe, qui vous a été remis via le carnet de correspondance de votre enfant.
Suite à quelques interrogations de la part de parents, je souhaite vous apporter un complément d'information concernant cette démarche inédite.

Tout d'abord, il convient de préciser que la Caisse des écoles de Châtillon existe depuis plus d'un siècle. Elle est malheureusement méconnue des familles parce qu'aucune campagne d'adhésion ou d'information n'a jamais été menée sur la ville.
Or, cette structure, présente dans presque toutes les villes et encadrée par la loi et le code de l'éducation, fait partie intégrante de la vie de la commune et constitue un outil supplémentaire d'accompagnement et d'enrichissement de la vie scolaire de nos enfants, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement primaire ou secondaire.

La Caisse des Écoles est un établissement public local, avec une autonomie financière. Ses recettes proviennent essentiellement de la subvention communale, et à la marge des cotisations et des dons.
Elle a notamment pour fonction, selon ses statuts :
• d'apporter des aides de toute nature, notamment des bourses scolaires, aux enfants des familles châtillonnaises qui fréquentent les écoles publiques et qui en ont besoin, sans aucune distinction ;
• de mettre en place des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré.

Très concrètement, la Caisse des écoles a permis, ces dernières années, d'accorder des bourses scolaires, de financer des séjours autogérés avec nuitées, des aides aux départs en classe de découverte, des projets pédagogiques tels que la création d'un jardin partagé, la réalisation d'un mini-film, la réalisation d'une fresque dans une école, ou la mise en œuvre d'un projet autour du cirque.

Elle se distingue donc des coopératives scolaires en ce qu'elle dispose de compétences bien plus larges et qu'elle permet d'intervenir en direction des élèves de l'enseignement secondaire (collégiens).

Elle est gérée par un conseil d'administration, composée de:
• Madame la Maire, Présidente, membre de droit
• 6 conseillers municipaux désignés par le conseil municipal de la Ville pour la durée de leur mandat
• L'Inspectrice de l'Education nationale
• Le Délégué du Préfet
• 7 membres élus parmi les adhérents pour 3 ans

Les objectifs de cette campagne d'adhésion inédite sont d'une part, d'informer l'ensemble des familles de l'existence même de la Caisse des écoles et de ses missions, et d'autre part, d'ouvrir cette Caisse des écoles au plus grand nombre afin d'assurer une parfaite transparence de son action et de faire participer les parents d'élèves à sa gestion.

Pour adhérer, il faut être résident sur le territoire de la commune ou avoir un descendant scolarisé dans l'un des établissements scolaires de la Ville. Les grands-parents peuvent donc adhérer au même titre que les parents. Par ailleurs, les deux critères n'étant pas cumulatifs, il est possible de résider hors Châtillon et d'adhérer dès lors que l'on a un descendant scolarisé dans un établissement scolaire de la commune.

L'adhésion à la Caisse des écoles est individuelle. Chaque personne qui adhère le fait donc en son nom propre. Le bulletin d'adhésion doit être renvoyé par courrier au Centre administratif – Direction de l'Education – 79 rue Pierre Sémard – 92 320 CHATILLON.
Il est possible d'adhérer à n'importe quel moment de l'année mais une assemblée générale étant prévue vers la mi-février, il est nécessaire d'adhérer d'ici le 31 janvier, pour figurer sur la liste des électeurs du Conseil d'administration ou pour se présenter à l'élection.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez adresser un mail à caissedesecoles@chatillon92.fr.
Bien cordialement,

Antoine JOUENNE

Adjoint à la Maire de Châtillon
Education, vie scolaire, accueils de loisirs et restauration scolaire